

**Déclaration de l'Ambassadeur Omar HILALE,
Chef de la Délégation marocaine
A la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes**

**KOBE-HYOGO - JAPON
18-22 JANVIER 2005**

Monsieur le Président,

Mes premiers mots seront l'expression de mes sincères et profondes condoléances aux gouvernements, aux familles des victimes et aux peuples des régions asiatiques touchées par le tsunami du 26 décembre 2004. Mon pays partage leur deuil, sympathise avec eux dans leur malheur et s'engage à oeuvrer avec la communauté internationale afin d'éviter de pareilles catastrophes.

A vous Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence. Vos qualités humaines et intellectuelles ainsi que votre expérience dans le domaine des catastrophes sont autant d'atouts qui augurent de la réussite de cette Conférence. Mes remerciements s'adressent également au Président du Comité Préparatoire, l'Ambassadeur Hernan ESCUDERO dont la sagesse, le doigté diplomatique, et l'élégance intellectuelle ont grandement contribué au succès du processus préparatoire. Je tiens également à y associer les membres du Secrétariat de la conférence pour la qualité de leur travail et pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple japonais pour la chaleur de l'accueil, sa générosité d'abriter la Conférence et ses efforts louables pour lui garantir les conditions du succès. Nous saluons le courage et le professionnalisme avec lesquels les populations de Hyogo ont surmonté le terrible tremblement de terre qui a frappé cette préfecture en 1995. Au moment où le Japon commémore ce tragique évènement, nous tenons à lui faire part de notre compassion et notre solidarité.

Monsieur le Président,

Notre Conférence se tient, conformément à la résolution 58/214 de l'Assemblée Générale de l'ONU, que mon pays a eu le privilège de présenter au nom du Groupe du 77 et de la Chine, le 3 novembre 2003.

Cette résolution ainsi que celle sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité procèdent de l'intérêt accru et de la préoccupation grandissante de la communauté internationale à l'égard de l'impératif de la prévention des catastrophes. Les motivations ayant présidé à ces résolutions ont été confortées par le Tsunami du mois dernier.

En effet, le drame qui vient d'endeuiller la région d'Asie du Sud et du Sud- Est et avec elle le monde entier, a mis à nu la grande vulnérabilité des pays en développement face aux désastres. Les raisons sont autant la faiblesse de leurs tissus socio-économiques et des infrastructures de base, que les insuffisances de leur arsenaux institutionnel, juridique, technique et organisationnel. La réaction et la générosité de la communauté internationale ont été immédiates, exemplaires et à la hauteur de l'ampleur du drame. Toutefois, si cette mobilisation mondiale a permis de relever un défi humanitaire, il n'en demeure pas moins qu'elle n'aura l'impact escompté que si elle est accompagnée par une révision profonde de l'approche de la coopération internationale actuelle, qui ne privilégie guère les aspects préventifs.

Aussi, cette tragédie nous interpelle-t-elle, plus que jamais, pour approfondir notre réflexion commune afin d'identifier les mesures appropriées a même de permettre aux régions du monde, qui sont les plus vulnérables et les plus exposées à se prémunir des effets dévastateurs des cataclysmes naturels.

Ce noble objectif, qui unit désormais la communauté internationale, nécessite impérieusement la traduction de la solidarité internationale actuelle en actes concrets, non seulement en donations mais également en mesures visant le long terme telles l'élaboration d'un cadre juridique multilatéral pour la prévention et la gestion des catastrophes, ainsi que la mise en place d'un réseau de systèmes d'alerte précoce dans toutes les régions vulnérables de notre planète.

Monsieur le Président,

Mon pays, le Maroc, au eu à faire face dans le passé à plusieurs catastrophes dont la plus meurtrière a été le Tsunami de 1755, consécutivement au séisme de Lisbonne d'une magnitude de 9 sur l'échelle de Richter, provoquant des vagues de 15 mètres qui ont rasé plusieurs villes côtières marocaines.

Plus récemment, le Maroc a été éprouvé par une série de catastrophes naturelles, notamment les séismes, les inondations, les invasions acridiennes, les sécheresses et les impacts de la désertification en plus de certains accidents technologiques, aux conséquences désastreuses. Ces épreuves tantôt de la nature, tantôt de l'homme ont permis l'émergence d'une prise de conscience nationale de l'impératif de la prévention des catastrophes et son appréhension pluridisciplinaire et globale.

C'est pourquoi, le Maroc s'est activement employé à adopter une approche holistique, réaliste et participative visant la prévention des catastrophes et la réduction de leurs impacts, fondée sur un engagement gouvernemental clair, cohérent et basé sur la mobilisation des institutions nationales concernées, de la société civile et du secteur privé.

Dans ce cadre, mon pays est en phase d'asseoir, actuellement, une stratégie nationale articulée autour des priorités suivantes :

- L'amélioration de la connaissance des risques, à travers leur identification et leur cartographie ;
- La promotion d'une véritable politique nationale de prévention des désastres ;
- L'implication effective de toutes les institutions concernées, des autorités et des collectivités locales, et du monde scientifique dans toutes les actions entreprises dans ce domaine,
- L'éducation du public, notamment les habitants des régions vulnérables sur les risques, et sur les attitudes à adopter en cas de catastrophe.

Monsieur le Président,

En tant que pays ayant souffert de la récurrence des catastrophes, le Maroc nourrit de grands espoirs sur la réalisation des objectifs de la Conférence, entre autres, la conclusion de l'examen de la stratégie de Yokohama et son Plan d'action, la définition des activités à entreprendre et la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre les dispositions du plan de Johannesburg sur le développement durable, l'échange d'expériences et de pratiques en la matière ainsi que l'instauration de mesures de prévention, de dispositifs adéquats et de structures institutionnelles appropriées.

C'est avec cette ambition légitime que mon pays a contribué activement à l'élaboration du document de substance, « outcome document ». Dans cette perspective, il espère vivement la prise en compte des points pertinents suivants, lesquels s'identifient aux préoccupations du groupe africain exposées, ce matin, dans la déclaration de son coordinateur, le Soudan, et auxquelles le Maroc adhère pleinement:

- L'élaboration d'un instrument juridique international sur la gestion des risques et la prévention des catastrophes.
- La création d'un fonds international pour le financement des activités liées à la prévention des catastrophes dans les pays vulnérables, et l'appui à la mise en place de stratégies et de plans d'action nationaux en la matière;
- L'application aussi large que possible des sciences et nouvelles technologies dans la prévention des catastrophes, notamment l'appui à la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'observatoires nationaux et régionaux des risques, notamment en Afrique, qui auront pour mission essentielle l'identification et la cartographie des différents types de risques.
- L'appel à l'intégration effective de la notion de risque dans les stratégies de développement.

Monsieur le Président,

Je ne saurais conclure sans vous réaffirmer la ferme détermination de mon pays de faire de ces assises un véritable espace de dialogue ou la volonté politique pourrait être un levier puissant et essentiel afin de parvenir à des engagements solidaires et volontaristes, à la hauteur des attentes de la Communauté Internationale.

Merci Monsieur le Président.